



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE
Section natation
Pour la saison 2019/2020**

- 0) Préambule : AG ordinaire dans un contexte extraordinaire
- 1) Rapport moral du Président.
- 2) Résultats sportifs pour 2019/2020.
- 3) Cotisations 2019/2020.
- 4) Rapport financier 2019/2020.
- 5) Budget prévisionnel 2020/2021.
- 6) Présentation du Bureau sortant.
- 7) Appel à candidature et élection de nouveaux membres.
- 8) Règlement intérieur.
- 9) Questions diverses.

Préambule

Compte tenu de la situation sanitaire, l'AG ne peut se tenir physiquement. Les expériences d'autres associations sur la tenue d'AG en visioconférence se sont révélées peu concluantes.

Le bureau a donc décidé de procéder sous forme de correspondance numérique :

- L'appel à candidature pour l'élection au bureau ainsi que l'appel à questions diverses, fait par mail et sur le site internet du club (www.aotnatation.org) sera clos le mardi 30 mars 2021.
- Le présent support documentaire à l'AG sera envoyé le 1^{er} avril par mail aux adhérents et est disponible sur le site internet du club. Est fourni par le même envoi un formulaire de vote.
- Les adhérents sont invités à faire connaître leur vote par mail (aotnatation@gmail.com) au plus tard le **mercredi 14 avril 2021** :
 - Préférentiellement en imprimant, renseignant, signant, scannant et renvoyant sous format PDF le formulaire de vote.
 - Sinon en remplissant et renvoyant directement le fichier Excel

Attention : 1 formulaire par "famille", l'identification des adhérents de la famille doit être claire et précise afin d'assurer le dépouillement.

- Le dépouillement des formulaires se fera le samedi 17 avril (lieu et horaire à définir) par les membres du bureau sortant et 3 adhérents non membres du bureau (si vous êtes intéressé, faites-vous connaître par mail).
- Le compte-rendu de l'AG sera rendu public dès la fin de ce dépouillement.

Pour rappel, les statuts ne prévoient pas de quorum. Et puisque la procédure se fait par correspondance, il n'est pas prévu de système de pouvoirs. Ainsi, seuls les formulaires reçus à temps feront foi et décideront pour l'ensemble de l'association.

Rapport moral du Président :

J'ai le plaisir et l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport d'activité morale du club de la saison écoulée et de la saison en cours.

La section natation de l'AOT a totalisé 659 adhérents, licenciés dans 1 fédération affiliée à la FINA (fédération internationale de natation) et à la LEN (ligue européenne de natation).

Cette fédération est :

- la FFN (fédération française de natation)

Nombre de licenciés en FFN : 659, c'est-à-dire tous les adhérents.

Pratiquement tous les créneaux sont remplis.

Pour la saison passée, nous avons légèrement diminué nos adhérents du fait de la réduction des effectifs dans les créneaux d'aquagym et mini-club.

Nous sommes après le football le club qui a le plus de licenciés dans la ville.

De plus, le fait de licencier tous nos adhérents, comme nous le faisons chaque année depuis maintenant presque une décennie, nous attribue une allocation du Comité Départemental des Yvelines de natation, de la Ligue d'Ile de France de natation et de la Fédération Française de natation soit 3 dotations.

Cette prime s'est élevée à 815,00€.

Depuis plusieurs années, nous ne recevons plus de subvention de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (ex CASQY), nous ne faisons plus de demande étant donné que nous ne rentrons pas dans les critères de sélection. L'agglomération a malheureusement fait le choix de l'élitisme au détriment de la formation, ce qui est fort préjudiciable pour les structures moyennes comme la nôtre et il est fort vraisemblable que cette situation perdurera au moins jusqu'aux jeux olympiques de Paris en 2024, il faut surtout ne pas oublier que les clubs moyens sont souvent les premiers détecteurs de talent et que sans eux la fédération serait en difficulté.

Nous sommes toujours contraints et obligés plusieurs mois à l'avance de préparer l'avenir et ces actions monopolisent une nouvelle fois les membres du club si bien que le quotidien est toujours aussi ardu à gérer par des bénévoles complètement imbriqués dans le club.

Grâce à la subvention de la mairie, nous continuons à maintenir des cotisations inférieures à la plupart des autres clubs des Yvelines, nous espérons que cette contribution demeurera dans les années à venir malgré la difficulté actuelle des municipalités.

Je tiens à remercier la ville de Trappes et Monsieur le Maire Ali Rabeh pour cette aide très importante pour les finances du club.

Nous recevons également tous les ans une allocation du conseil départemental des Yvelines au prorata des licenciés du club.

Il faut savoir qu'il est de plus en plus difficile d'organiser des compétitions dans le département suite à la raréfaction des établissements aquatiques depuis quelques années et la difficulté d'organiser des compétitions suite aux coûts liés à ces épreuves.

De plus, certaines municipalités commencent à demander des honoraires pour l'organisation des compétitions dans le département ce qui me semble contraire à la déontologie du sport amateur et qui en plus grève le budget des clubs.

A ce jour, 28 clubs sont affiliés à la FFN dans le seul département des Yvelines, c'est équivalent à la saison précédente, par contre une diminution drastique du nombre de licenciés s'est opérée suite à la pandémie.

Je tiens, comme tous les ans, à remercier les bénévoles de l'association qui grâce à leur travail, leur compétence, leur abnégation, leur valeur, leur volonté permettent au club de continuer à progresser.

. Pour cette saison sportive les résultats ont été conformes à nos prévisions, nous n'avons aucun vide maintenant dans les différentes catégories et nous sommes relativement bien pourvus pour les années futures si la situation se débloque rapidement..

Voir à la page suivante les résultats les plus marquants de la demi-saison 2019/2020.

Toutes nos félicitations aux nageurs qui ont porté bien haut les couleurs du club et de la ville.

Un grand merci à l'ensemble des dirigeants, maîtres nageurs, entraîneurs et éducateurs du club.

Remerciements également aux techniciens municipaux pour leur participation, leur constance, leur bienveillance, leur vitalité, leur humilité et leur savoir-faire, ils ne sont pas adhérents au club mais leur aide nous est précieuse et indispensable et je demande à tous les licenciés et aux parents de les respecter dans leur travail.

Une grande gratitude aussi aux membres du Bureau pour leur implication toujours aussi importante au sein de l'association dans des conditions parfois difficiles mais toujours disponibles envers les adhérents et les parents des enfants inscrits.

Un petit bémol tout de même concernant certains parents qui n'acceptent aucune critique dès que leurs enfants sont réprimandés, nous avons décidé de ne pas céder et de régler les problèmes au cas par cas et toujours de manière cohérente et juste. Sur trois problèmes délicats et difficiles à gérer, seul 1 enfant a été malheureusement exclu du club suite à une attitude indéfendable des parents qui n'admettaient aucune remarque.

Les violences physiques, verbales ou psychologiques, les menaces, intimidations, médisances, discriminations mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des personnes et vont à l'encontre de l'épanouissement de chaque individu.

Depuis 4 ans maintenant, un projet pédagogique a été mis en place par le club avec un suivi complet de tous les nageurs. Ce programme porte ses fruits suite à une implication très importante des éducateurs, sous la direction de Julien Legros et du secrétaire de notre bureau Jérôme Ossard qui en est le correspondant pédagogique pour le Conseil d'administration.

Cette chartre, adoptée par le bureau, est maintenant disponible sur notre site internet et n'est pas figée, des aménagements ou modifications pourront intervenir dans les années à venir suivant l'évolution de notre association.

Pour les éducateurs, l'enjeu est de faire entrer les nageurs dans une suite de situations d'apprentissage les amenant à prendre du plaisir, progresser, être motivés pour qu'ils sentent que les savoirs appris leur permettent d'agir et d'avoir une meilleure maîtrise de l'environnement.

Malheureusement la saison s'est terminée au mois de mars suite à la pandémie liée au COVID et toute l'activité du club a, de ce fait, été suspendue.

Ceci clos le rapport moral de la saison 2019/2020.

La saison 2020/2021 a commencé avec une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes suite à la pandémie mondiale.

Le club a redémarré la saison à la date prévue, mais après quelques semaines de pratique a interrompu tous les cours suite à l'annonce gouvernementale de confinement.

Nous avons pu reprendre une 2^{ème} fois les cours uniquement pour les mineurs juste avant les vacances de Noël et jusqu'à mi-janvier.

Suite au COVID, diminution d'1/3 des adhérents avec le protocole sanitaire installée. Notre trésorier vous expliquera les démarches que nous avons faites et les répercussions sur les finances du club.

Quant à l'avenir du club, il est incertain et une décision devra être prise avant septembre 2021.

Suivant les derniers éléments liés au COVID, il sera extrêmement difficile voire impossible que les cours puissent reprendre avant la fin de saison sportive pour les adultes, mais un mince espoir demeure pour les mineurs et les compétiteurs.

Quelques questions que vous vous posez concernant les cotisations :

La cotisation ou l'adhésion est une somme d'argent versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'association.

Le versement de cette cotisation signifie qu'on adhère au projet associatif et ne constitue pas une avance sur services attendus.

Par conséquent, la cotisation n'est pas remboursable, à moins que les statuts ou le règlement de l'association ne prévoient cette possibilité ce qui n'est pas le cas dans notre association.

Exceptionnellement nous rembourserons une partie des cotisations au mois de juin suivant l'état des finances.

Il faut également savoir que tous les membres, sans exception, sont des bénévoles et ne perçoivent aucun revenu.

Notre trésorier vous fera un état de nos finances dans la rubrique consacrée au bilan financier.

Ceci clôt le rapport moral.

Je vous présente mes amitiés sportives.

LE PRESIDENT DE LA SECTION NATATION.

Patrick DOUGUET.

Résultats sportifs pour 2019/2020.

SAISON 2019/2020.

Fédération Française de Natation

Interclubs :

Dames	: 5965 points		
Classement national	: 970 ^{ème}	sur 1307 équipes classées.	
Classement régional	: 173 ^{ème}	sur 215 équipes classées.	
Messieurs	: 8716 points		
Classement national	: 681 ^{ème}	sur 1452 équipes classées.	
Classement régional	: 133 ^{ème}	sur 267 équipes classées.	

Interclubs des maîtres :

Classement national	: 121 ^{ème}	sur 377 clubs classés.	
Classement régional	: 38 ^{ème}	sur 95 clubs classés.	

Classement des clubs (natation course) :

Classement jeunes	: Non classé par manque de compétitions		
Classement national des maîtres	: 19 ^{ème}	sur 57 clubs classés.	
Classement régional des maîtres	: 7 ^{ème}	sur 17 clubs classés.	

Classement national des clubs d'eau libre : Non classé par manque de compétitions.

Classement national de la coupe de France d'eau libre : Non classé par manque de compétitions.

Médailles

14 médailles aux championnats d'Ile de France d'hiver des Maîtres à Boulogne-Billancourt :
9 en or, 5 en argent.

4 médailles aux championnats de France d'hiver des Maîtres au Lamentin :
1 en or, 4 en argent.

Championnats d'Ile de France d'été des Maîtres : annulé.

Championnats de France d'été des Maîtres : annulé.

Championnats départementaux des Yvelines des maîtres : annulé.

Championnats départementaux des Yvelines des jeunes : annulé.

Championnats régionaux d'Ile de France : annulé.

Officiels et compétitions

Nous avons également 10 officiels de la Fédération Française de Natation :

2 officiels A (juge arbitre, starter, juge de nages)

8 officiels B (chronométreur, juge à l'arrivée, inspecteur de virages)

1 Officiels B en formation

Nous avons participé à :

17 compétitions FFN.

9 compétitions Masters FFN.

0 compétition en eau libre FFN.

Nous avons besoin de nouveaux officiels dans les années à venir afin d'éviter les amendes de la fédération qui s'élèvent à environ 50€ par compétition.

Il faut savoir que pour 4 nageurs inscrits à une compétition, 1 officiel est obligatoire.
Pour 8 nageurs et plus, 2 officiels du club doivent être inscrits sur la feuille de jury.

Cotisations 2019/2020.

Nouveauté pour les cotisations, les tarifs sont différents si vous habitez Trappes ou non.

MONTANT DES COTISATIONS POUR LES TRAPPISTES

Ecole de natation	:	150 euros
Adulte 1 fois/semaine	:	164 euros
Adulte 2 fois/semaine	:	230 euros
Aquagym 1fois/semaine	:	164 euros
Aquagym 2 fois/semaine	:	230 euros
Adulte + aquagym	:	230 euros
Compétition -25 ans	:	200 euros
Compétition +25 ans	:	230 euros

MONTANT DES COTISATIONS POUR LES EXTERIEURS

Ecole de natation	:	170 euros
Adulte 1 fois/semaine	:	184 euros
Adulte 2 fois/semaine	:	250 euros
Aquagym 1fois/semaine	:	184 euros
Aquagym 2 fois/semaine	:	250 euros
Adulte + aquagym	:	250 euros
Compétition -25 ans	:	220 euros
Compétition +25 ans	:	250 euros

Pour votre information, sachez que nous sommes toujours très en dessous des prix pratiqués par la plupart des clubs des Yvelines et de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines tout en essayant de maintenir un salaire attractif à nos Brevets d'état salariés.

Nous essaierons, dans la mesure du possible, de maintenir ces cotisations à des tarifs raisonnables.

Les subventions, particulièrement celle de la municipalité de Trappes, permettent de maintenir des cotisations à un niveau plus qu'acceptable.

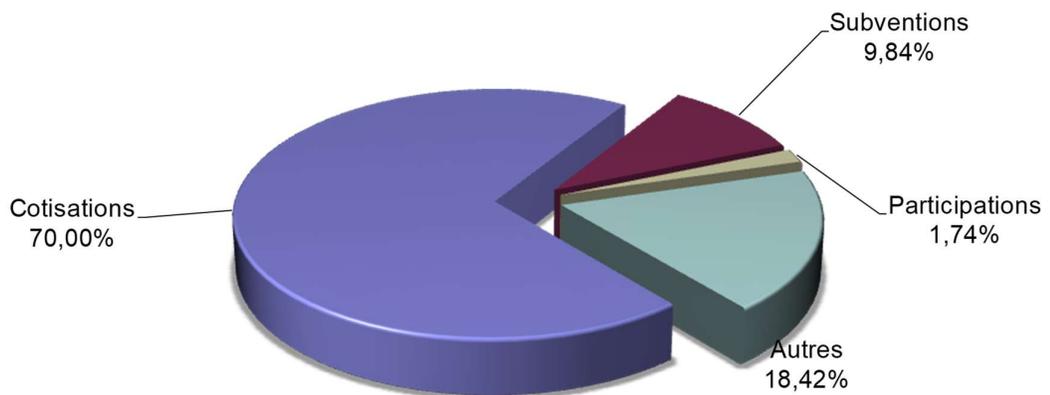
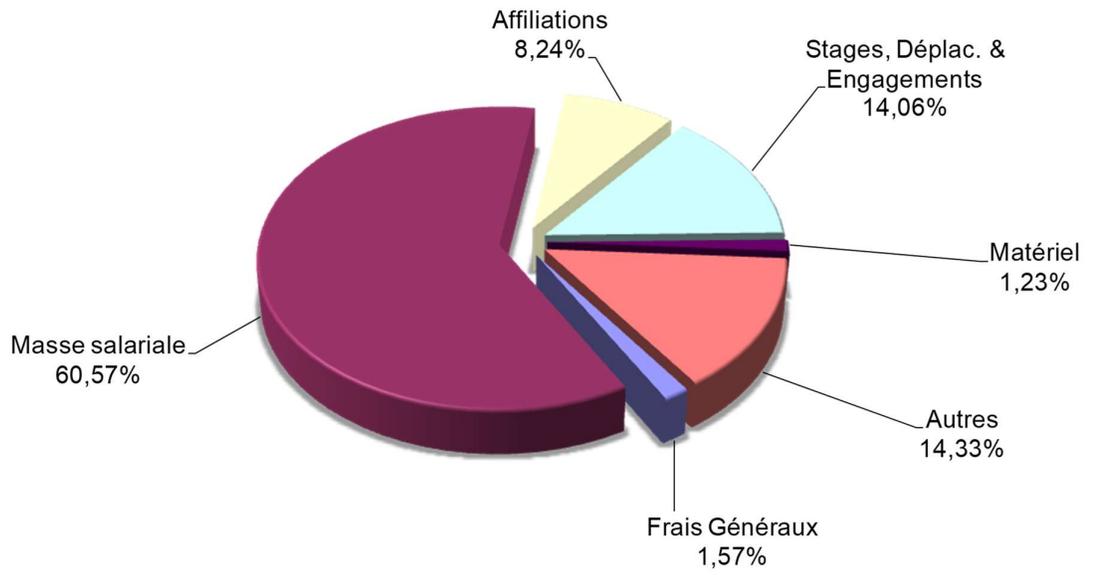
Par contre si les subventions diminuaient, nous serions dans l'obligation d'augmenter les cotisations proportionnellement à la diminution des aides.

Rapport financier 2019/2020

Bilan financier 2019-2020

Dépenses			Recettes		
Frais Généraux 2 450,41 €			Cotisations 113 406,36 €		
Fournitures		516,71 €			
Tenue de compte		135,30 €	Subventions 15 935,00 €		
Informatique		543,60 €	Département		2 935,00 €
Divers	Impayés		CASQY		0,00 €
	Remboursement	1 254,80 €	Mairie Trappes et Elancourt		13 000,00 €
	Autres	0,00 €	Autres		0,00 €
Masse salariale 94 339,25 €			Participations 2 825,00 €		
Salaires		60 728,71 €	Stages	Compétiteurs	2 825,00 €
Cotisations salariales		33 324,54 €		Aquagym	0,00 €
Autoentrepreneurs		66,00 €			
Formation		220,00 €	Autres 29 835,67 €		
Affiliations 12 840,00 €			Remboursements		6 595,57 €
Club	FFN	505,00 €	Solde saison précédente		607,20 €
Licences	FFN	12 311,00 €	Provisions		4 000,00 €
	FSGT	0,00 €	Divers		600,90 €
Autres		24,00 €	Dons		823,00 €
Stages, Déplac. & Engagements 21 891,81 €			Compétitions à Trappes		339,00 €
Stages	Aquagym	1 786,64 €	Equipements compétiteurs		70,00 €
	Compét.	16 008,43 €	Indemnisation COVID-19		16 800,00 €
Déplacements	Compét.	134,36 €			
	Maîtres	243,20 €			
Engagements	Eau Libre	130,42 €			
	FFN	3 588,76 €			
	FSGT	0,00 €			
Matériel 1 920,16 €					
Equipements compétiteurs		17,96 €			
Matériel générique		1 902,20 €			
Autres 22 315,49 €					
Activités sociales	Compétiteurs	0,00 €			
	Adultes/Aquag.	0,00 €			
	Bureau	0,00 €			
Manifestations	Assemblée Générale	34,39 €			
	Noël 4/6 ans	458,10 €			
	Compét. à Trappes	0,00 €			
Dons		823,00 €			
Transferts Saisons	Solde saison précédente	0,00 €			
	Provisions saison	21 000,00 €			
Total dépenses : 155 757,12 €			Total recettes : 162 002,03 €		
Solde pour la saison : 6 244,91 €			3,85%		

Dépenses



Budget prévisionnel 2020/2021.

Budget prévisionnel (01/09/2020)

Dépenses			Recettes		
Budget Prév			Budget Prév		
Frais Généraux 2 650,00 €			Cotisations 100 110,09 €		
	Fournitures	500,00 €	Subventions 17 900,00 €		
	Tenue de compte	150,00 €	Département	2 900,00 €	
	Informatique	400,00 €	CASQY	0,00 €	
	Divers	Impayés	Mairie Trappes et Elancourt	15 000,00 €	
		Remboursements	Autres	0,00 €	
		Autres	200,00 €		
Masse salariale 101 500,00 €			Participations 9 000,00 €		
	Salaires	60 000,00 €	Stages	Compétiteurs	6 500,00 €
	Cotisations salariales	37 000,00 €		Aquagym	2 500,00 €
	Autoentrepreneurs	4 000,00 €			
	Formation	500,00 €	Autres 28 689,91 €		
Affiliations 14 100,00 €			Remboursements	0,00 €	
	Club	FFN	Solde saison précédente	6 089,91 €	
	Licences	FFN	Provisions	21 000,00 €	
		FSGT	0,00 €	Divers	0,00 €
	Autres	100,00 €	Dons	1 000,00 €	
Stages, Déplac. & Engagements 32 700,00 €			Compétitions à Trappes	500,00 €	
	Stages	Aquagym	Equipements compétiteurs	100,00 €	
		Compét.	20 000,00 €	Indemnisation COVID-19	0,00 €
	Déplacements	Compét.			
		Maîtres			
		Eau Libre			
	Engagements	FFN			
		FSGT			
Matériel 2 500,00 €					
	Equipements compétiteurs	500,00 €			
	Matériel générique	2 000,00 €			
Autres 2 250,00 €					
	Activités sociales	Compétiteurs			
		Adultes/Aquag.			
		Bureau			
	Manifestations	Assemblée Générale			
		Noël 4/6 ans			
		Compét. à Trappes			
	Dons	1 000,00 €			
	Transferts Saiso	Solde saison préc. (défici			
		Provisions saison suivante			
Total dépenses :		155 700,00 €	Total recettes :		155 700,00 €
		Solde pour la saison :			
		0,00 €			

Explications sur le bilan financier 2019-2020

En débutant mi-mars, le confinement puis les restrictions ont quasiment stoppé nos activités. Il n'y a donc plus eu de dépenses autres que liées aux salaires de nos éducateurs.

Le dispositif gouvernemental d'activité partielle a été utilisé et il a été décidé que le club complèterait le minimum légal afin d'assurer que nos éducateurs touchent 100% de leur salaire net. Non sans mal pour établir les bulletins de salaire.

L'indemnisation d'activité partielle sur les 4 mois d'inactivité, nous a permis de récupérer environ 17 000 €. Ajouter à cela les dépenses prévues mais non effectuées, cela nous a permis de provisionner 21 000 € en vue de la "ristourne" sur les cotisations 2020-2021.

Au final le solde en fin de saison est de 6 000 €. C'est effectivement bien plus que d'habitude où l'on est plutôt autour de +/- 1000 €. Les aléas de la saison expliquent cela !

Explications sur le budget prévisionnel 2020-2021.

Ce budget a été établi début septembre, avec les hypothèses d'un retour à la normale dès le début.

Il intègre donc le solde et les provisions de la saison précédente (positif) ainsi que la baisse des cotisations dues à la ristourne prévue pour les anciens adhérents qui se sont réinscrits. Sont pris en compte aussi les avoirs dont nous disposons en vue des stages Aquagym et compétiteurs suite à leurs annulations en 2020.

Pas d'autres grands changements notables mis à part l'augmentation naturelle de la masse salariale et une légère baisse des frais généraux.

Evidemment ce budget prévisionnel est largement remis en cause depuis septembre. Le trésorier l'actualise tous les mois en fonction des faits, des annonces et des perspectives; le Conseil d'Administration est informé de ces évolutions à chaque réunion. En résumé, le budget prévisionnel actualisé intègre :

- l'activité partielle mise en place depuis novembre,
- la baisse drastique des licences FFN et des frais de déplacements et d'engagement en compétition
- la baisse des cotisations eut égard aux limitations en nombre de place dans les créneaux

Il est, vous le savez, d'ores-et-déjà acté que le solde de la saison permettra un remboursement partiel des cotisations.

Benjamin LE ROUX, trésorier et Président délégué de la section natation et Président de l'AOT Omnisport.

Présentation du Bureau sortant.



Membres du bureau			
Mariette Aïn	Eric Bocher	Nicole Diraison	Patrick Douguet
Paula Fernandes	Abdelaziz Hajjad	Anne-Marie Le Roux	Benjamin Le Roux
Jean-Jacques Le Roux	Jérôme Ossard		

Appel à candidature et élection des membres du nouveau bureau.

Cette assemblée générale signifie la fin du mandat pour tous les membres du bureau sortant.

L'ensemble des membres du bureau sortant se représentent pour un nouveau mandat. Il n'a pas été reçu de nouvelle candidature.

Sont donc soumis au vote de l'assemblée générale pour siéger au bureau pour un mandat d'un an (jusqu'à la prochaine AG ordinaire), les candidatures de :

(par ordre alphabétique)

1. Mme Mariette Aïn
2. M Eric Bocher
3. Mme Nicole Diraison
4. M Patrick Douguet
5. Mme Paula Fernandes
6. M Abdelaziz Hajjad
7. Mme Anne-Marie Le Roux
8. M Benjamin Le Roux
9. M Jean-Jacques Le Roux
10. M Jérôme Ossard

Le nouveau bureau se réunira prochainement pour déterminer en son sein les rôles de direction.

Règlement intérieur.



REGLEMENT INTERIEUR de l'A.O.T NATATION

Mise à jour du 04 Décembre 2019



- 1** : Le présent règlement concerne **tous les adhérents** ou leur représentant légal de la section natation de l'AOT. Ceux-ci s'engagent à **respecter et à se conformer au règlement intérieur** de la piscine municipale en plus du présent **règlement du club**.
- 2** : Les adhérents sont affectés à un groupe correspondant à leurs capacités. Pour préserver l'efficacité des séances, l'effectif dans chaque ligne d'eau est limité. En conséquence, l'adhérent est tenu de **respecter les créneaux** fixés à l'inscription et s'engage à suivre l'intégralité de l'enseignement dispensé. Les modifications de créneaux sont possibles uniquement sur suggestion des entraîneurs.
- 3** : Les candidats à l'adhésion doivent fournir un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 3 mois, une **photo** et le règlement de la **cotisation**. Seuls les dossiers complets peuvent prétendre à l'adhésion sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se déroulent uniquement pendant les périodes prévues à cet effet (juin et septembre).
- 4** : Le bureau autorise les éducateurs à appeler les pompiers ou le SAMU en cas d'accident et à faire évacuer l'accidenté vers l'hôpital le plus proche si nécessaire.
- 5** : La communication aux adhérents est assurée par le site internet (www.aotnatation.org), par courriel (aotnatation@gmail.com) et par affichage à la piscine. Une permanence est organisée les mardis, de 17h à 20h, jusqu'à fin novembre (hors vacances scolaires).
- 6** : **Aucun remboursement et aucun rattrapage de séance** ne peut être effectué en cours de saison sportive **quelle que soit la raison**.
- 7** : Le bonnet de bain est **obligatoire** pour tous les adhérents. **Seul un maillot de bain conforme au règlement de l'établissement et à l'article 3 du règlement intérieur voté en conseil municipal du 5 février 2010 est autorisé.** (Voir illustration affichée à la piscine).

(Illustration de l'Article 3 du Règlement Intérieur)
Adopté en conseil municipal du 5 Février 2010



- Les compétiteurs veilleront à posséder leur matériel lors des entraînements (lunettes, palmes, pull-buoy et plaquettes).
- 8** : Excepté dérogation pour les parents des nageurs du mini-club, **l'accès aux locaux (vestiaires, douches, bassin) est interdit aux parents au-delà du portillon d'entrée**. L'accès aux douches est interdit aux parents quelque soit le créneau.
- 9** : Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (baladeur, portable, argent...). **En cas de perte ou de vol**, la direction de la piscine ainsi que les **dirigeants** de la section natation **déclinent toute responsabilité**.
- 10** : Chaque adhérent s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le club et l'établissement. **Le respect et la politesse** doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section et leurs accompagnateurs envers toutes les personnes qu'ils seraient susceptibles de rencontrer lors des activités de la section. Dans le cas contraire, une sanction sera décidée par le bureau, pouvant aller jusqu'à une radiation **sans remboursement**.
- 11** : **Les entraîneurs, en accord avec le Bureau**, se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, pour l'encourager ou le sanctionner, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, les adhérents et les parents concernés sont informés.
- 12** : **Tout retard** doit être justifié auprès de l'entraîneur. Les retards récurrents et abusifs sont sanctionnés par les entraîneurs, voire par le président, et peuvent aller jusqu'à la sanction de **radiation** de la section natation. Les horaires indiqués s'entendent dans l'eau. Les parents voudront bien prévoir que les enfants arrivent à la piscine

sans retard, le début de l'échauffement étant capital.

13 : Les adhérents sont autorisés à pénétrer dans l'établissement (au-delà des portillons) au plus tôt **10 minutes avant** le début de leur créneau et doivent être sortis au plus tard **15 minutes après** la fin de leur créneau. A l'issue de ces 15 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et **ne sont plus sous la responsabilité du club**.

Pour fluidifier les entrées-sorties, le passage à la douche en fin de créneaux des enfants doit être limité à un rinçage c'est-à-dire se faire **sans shampoing ni savonnage**.

14 : La participation aux compétitions de natation est **obligatoire**. Les adhérents souhaitant faire des compétitions s'engagent à **respecter le cadre défini par les entraîneurs**.

15 : Les nageurs absents des compétitions doivent avertir à l'avance leur responsable ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevables de l'amende forfaitaire qui est infligée au club.

16 : Le club ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Bureau de l'A.O.T section natation.

Questions diverses.

Aucune question n'a été portée à la connaissance du bureau.